



COMMUNE DE MANOM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 juin 2021

sous la présidence de *Marie-Laurence HERFELD*, Maire

Présents : HERFELD Marie-Laurence, *Maire*

BIRCK Jean-Claude, BUHAJEZUK Christelle, DEGRANGE Fabien, GAILLOT Jean-Luc, PETIT Kathy-Anne, SANSALONE Carmelo, *Adjoint et conseiller délégué*

ARCELLA Véronique, AUBERTIN Yannick, BURY Sébastien, DUCLOS Benjamin, DIAS Bruno, FURLAN Régis, GEISLER Gérard, HOSY Angeline, KIRBACH Alexandra, MANGEOL Denis, MANGIN Célia, SIMON Malika, TERVER Anne, *conseillers municipaux*.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

GIULIANI Véronique représentée par HERFELD Marie-Laurence

PELTRE Stéphane représenté par GEISLER Gérard

Absente :

BARONI Alice

Nombre de Membres en exercice :	23
Nombre de Membres présents :	20
Nombre de Membres absents :	03
Nombre de procurations :	02

Le secrétariat a été assuré par : MANGIN Célia

Délibération 2021-031 **Approbation de la modification du PLU**

L'enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MANOM s'est tenue du 26 avril 2021 à 10 h au 26 mai 2021 à 17 h.

Considérant que les résultats de l'enquête publique et la prise en compte des remarques des services et organismes associés nécessitent quelques modifications mineures du projet de modification du PLU :

- Prise en compte de remarques du service instructeur de la Communauté d'Agglomération Thionville Portes de France pour compléter et préciser le règlement ;
- Adaptation de la rédaction de certains articles du règlement pour une meilleure applicabilité ;
- Prise en compte des demandes du Conseil départemental pour faire évoluer les règles d'implantation des constructions et d'accès sur le réseau départemental hors agglomération afin de mettre le PLU en cohérence avec le Règlement du domaine public routier du département de la Moselle ;

Accusé de réception en préfecture
057-215704412-20210622-DCM2021-031-DE
Date de télétransmission : 25/06/2021
Date de réception préfecture : 25/06/2021

Considérant que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité

d'approuver la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération

Fait et délibéré en séance
le 22 juin 2021.

Le Maire, Marie-Laurence HERFELD



Accusé de réception en préfecture
057-215704412-20210622-DCM2021-031-DE
Date de télétransmission : 25/06/2021
Date de réception préfecture : 25/06/2021